

ÉTUDE VII

LA PERMISSION DU MAL ET SON RAPPORT AVEC LE PLAN DE DIEU

* * *

Pourquoi le mal fut permis. — Le bien et le mal, comme principes. — Le sens moral. — Dieu permit le mal et le maîtrisera pour le bien. — Dieu n'est point l'auteur du péché. — L'épreuve d'Adam ne fut point une comédie. — Sa tentation fut sérieuse. — Il pécha volontairement. Le châtiment du péché n'est ni injuste ni trop sévère. La sagesse, l'amour et la justice se manifestent dans la condamnation de tous en Adam. — La loi de Dieu est universelle.

* * *

Le mal est ce qui produit le malheur ; toute chose qui, directement ou indirectement cause une souffrance quelconque. Ce sujet requiert donc que nous nous intéressions non seulement aux maladies, douleurs, peines, faiblesses et à la mort qui frappent l'humanité mais aussi à la cause première

de tous ces malheurs : le péché dont nous en examinerons le remède. Puisque le péché est la cause de tout le mal, sa suppression est le seul remède pour guérir la maladie d'une manière radicale.

Aucune difficulté, peut-être, ne se présente plus fréquemment à l'esprit du penseur que ces questions : « Pourquoi Dieu permit-il le règne actuel du mal ? », « Pourquoi, après avoir créé nos premiers parents, Dieu permit-il à Satan de les tenter ? » ou bien : « Pourquoi permit-il que l'arbre défendu eût sa place parmi les bons arbres ? ». Même si nous essayons de l'éviter, la question suivante se pose sans cesse à nous : « Dieu n'aurait-il pas pu prévenir toute possible chute de l'homme ? »

Le problème vient, indubitablement, du manque de compréhension du plan de Dieu. Dieu aurait pu empêcher l'entrée du péché, mais le fait qu'il ne le fit pas devrait être, pour nous, une preuve suffisante que la permission présente du péché est destinée à aboutir, finalement, à quelque bien plus grand. Si l'on examinait les plans de Dieu dans leur plénitude, on verrait combien le chemin suivi est sage. « Dieu, à qui toutes choses sont possibles, ne pouvait-il pas intervenir à temps pour empêcher l'accomplissement des desseins de Satan ? », demandent certains. Il aurait, sans aucun doute, pu le faire mais une intervention de ce genre aurait empêché l'accomplissement de ses propres projets. Son but était de manifester la perfection, la majesté et la juste autorité de sa loi, et de montrer, à la fois aux hommes et aux anges, les funestes conséquences qui résultent de sa violation. De

plus, comme les Écritures le rapportent, il y a des choses qui, d'après leur propre nature, sont même impossibles, et nous lisons qu'il est « impossible à Dieu de mentir » (Hébreux 6 : 18) et qu'« Il ne peut se renier lui-même » (II Timothée 2 : 13). Dieu ne peut commettre l'injustice, et c'est la raison pour laquelle il ne pouvait choisir que le meilleur et le plus sage des plans pour introduire ses créatures dans la vie, même si notre vue bornée ne peut pas toujours discerner les sources cachées de la sagesse infinie.

Les Écritures déclarent que toutes choses furent créées pour le plaisir de Dieu (Apocalypse 4 : 11) ; c'est-à-dire, sans aucun doute, pour le plaisir de dispenser ses bénédictions et exercer les attributs de son être glorieux. D'ailleurs, si dans l'accomplissement de ses bienveillants desseins, il permet au mal et aux ouvriers d'iniquité d'y jouer un rôle actif pendant un certain temps, ce n'est pas par amour du mal, ni parce que Dieu serait d'accord avec le péché car il déclare qu'il « n'est point un Dieu qui prenne plaisir à la méchanceté » (Psaumes 5 : 5). Quoiqu'opposé au mal à tous égards, Dieu le **permis** ou le tolère (c'est-à-dire qu'il ne l'empêche pas) **pour un certain temps**, parce que sa sagesse y voit un moyen par lequel ses créatures apprendront une leçon durable et de grande valeur.

C'est une vérité évidente en elle-même qu'il existe, pour chaque principe juste, un principe injuste correspondant, comme par exemple : vérité et fausseté, amour et haine, justice et injustice. Nous distinguons ces principes opposés que nous

qualifions de **justes** ou **injustes** ou aussi bons et mauvais, d'après l'effet qu'ils produisent quand ils sont mis en action. Nous disons qu'un principe est **bon** lorsqu'il est bienfaisant et produit finalement de l'ordre, de l'harmonie et du bonheur ; et nous disons qu'un principe est **mauvais** lorsqu'il ne produit que la discorde, le malheur et la destruction. Le résultat de ces principes en action est ce que nous nommons le bien et le mal ; et nous nommons vertueux ou pécheur, l'être intelligent qui est capable de discerner le bon principe du mauvais principe et qui se laisse gouverner, volontairement, par l'un ou par l'autre.

Cette faculté de pouvoir discerner entre bons et mauvais principes est appelée **le sens moral** ou **la conscience**. C'est par ce sens moral, que Dieu a donné à l'homme, que nous sommes capables de juger Dieu et de reconnaître qu'il est bon. C'est à ce sens moral que Dieu en appelle toujours pour prouver son équité ou sa justice. C'est en vertu du même sens moral qu'Adam pouvait juger que le péché ou l'injustice est quelque chose de mauvais, même avant d'en connaître toutes les conséquences. Les rangs inférieurs des créatures de Dieu ne sont pas doués de ce sens moral. Un chien a une certaine intelligence, mais non à ce degré, quoiqu'il puisse apprendre que certaines actions méritent l'approbation et la récompense de son maître et certaines autres sa désapprobation. Il pourrait dérober ou tuer, mais on ne pourrait l'appeler un pécheur ; ou bien il pourrait protéger la propriété et la vie, mais on ne pourrait pas l'appeler vertueux car il ignore la qualité morale de ses actions.

Dieu aurait pu créer le genre humain dépourvu de la faculté de distinguer entre le bien et le mal, ce qui est juste et ce qui est injuste, ou il aurait pu faire en sorte qu'il soit seulement capable de discerner ce qui est juste et de l'accomplir. Cependant, cela n'aurait été rien d'autre que de faire simplement une machine vivante et non une image mentale de son Créateur. Dieu aurait pu aussi faire l'homme parfait avec un libre arbitre, comme il le fit, et le préserver de la tentation de Satan. Mais dans ce cas, l'expérience de l'homme étant limitée au bien, il aurait été continuellement exposé aux suggestions du mal du dehors et à l'ambition du dedans, ce qui aurait rendu son avenir incertain à travers toute l'éternité, car la possibilité d'un sursaut de désobéissance et de désordre aurait toujours subsisté. De plus, le bien n'aurait jamais été si pleinement apprécié que dans son contraste avec le mal.

Dieu familiarisa d'abord ses créatures avec le bien en les plaçant dans une ambiance appropriée en Eden et après, comme punition pour leur désobéissance, il leur donna une douloureuse connaissance du mal. Dieu chassa Adam et Ève d'Eden et les priva de sa communion, laissant ses créatures, éprouver la maladie, les douleurs et la mort, afin qu'elles sachent, à tout jamais, ce qu'est le mal et combien le péché est nuisible et criminel.

En comparant les conséquences de ces deux principes, Adam et Ève les comprirent et les jugèrent, « et l'Éternel Dieu dit : Voici l'homme est devenu comme l'un de nous pour connaître le bien et le mal » (Genèse 3 : 22). Les descendants

d'Adam et Eve participent à cette connaissance, sauf qu'ils acquièrent, d'abord, la connaissance du mal et qu'ils ne pourront comprendre pleinement ce qu'est le bien que lorsqu'ils en feront l'expérience dans l'Âge millénaire, comme résultat de leur rédemption par Celui qui, alors, sera leur Juge et leur Roi.

Le sens moral, ou le discernement du bien et du mal, et la liberté de s'en servir qu'Adam possédait, furent des traits importants de sa ressemblance avec Dieu. La loi du bien et du mal était écrite dans sa constitution naturelle ; c'était une partie de sa nature tout comme cela est une partie de la nature divine. Mais n'oublions pas que cette image ou ressemblance avec Dieu, cette nature de l'homme en laquelle la loi était originairement gravée, a perdu beaucoup de la netteté de son empreinte et s'est effacée à cause de l'influence dégradante du péché ; elle n'est donc plus maintenant ce qu'elle fut dans le premier homme. La faculté d'aimer implique la faculté de haïr ; voilà pourquoi nous pouvons en conclure que le Créateur ne pouvait former l'homme à son image avec le pouvoir d'aimer et de faire ce qui est juste, sans la faculté correspondante de haïr et de faire le mal. Cette liberté de choisir, appelée libre action morale, ou libre arbitre, est une partie de ce que l'homme avait reçu originairement, et cela, joint à ses pleines facultés intellectuelles et morales, en faisait une image de son Créateur. Aujourd'hui, après six mille ans de dégradation, le péché a détruit une si grande partie de la ressemblance originelle que nous ne sommes plus libres, mais liés plus ou

moins par le péché et ses ramifications, de sorte que le péché est maintenant plus facile et plus agréable à l'homme déchu que ne l'est la droiture.

Nous ne doutons pas que Dieu aurait pu donner à Adam une impression si vive des suites désastreuses du péché, qu'il en aurait été détourné. Cependant, Dieu savait d'avance, croyons-nous, qu'une expérience réelle du mal serait la leçon la plus sûre et la plus durable, pour servir éternellement à l'homme et c'est pour cette raison que Dieu n'empêcha pas l'homme de faire son choix et de subir les conséquences du mal. S'il n'avait jamais été permis à l'homme de pécher, il n'aurait pu avoir l'opportunité d'y résister et, par conséquent, il n'y aurait eu ni vertu ni mérite à agir droitement. En effet, Dieu cherche des adorateurs qui l'adorent en esprit et en vérité. Il désire une obéissance intelligente et volontaire plutôt que des actions faites dans l'ignorance et mécaniquement. Dieu avait déjà des forces inanimées et mécaniques à l'œuvre pour accomplir sa volonté, aussi, son intention était de créer une chose plus noble, une créature intelligente faite à son image, un seigneur de la terre, seigneur dont la loyauté et la droiture seraient fondées sur l'appréciation de l'équité et de l'iniquité, du bien et du mal.

Les principes du bien et du mal ont toujours existé comme **principes** et existeront toujours et il faut que toutes les créatures parfaites et intelligentes, créées à l'image de Dieu, soient libres de choisir l'un ou l'autre, bien que le principe du bien continuera à être **seul** actif pour toujours. Les Écritures nous indiquent que lorsque le principe du mal aura

agi assez longtemps pour accomplir les desseins de Dieu, il cessera à jamais d'être actif et tous ceux qui continueront à se soumettre à son influence cesseront à jamais d'exister (I Corinthiens 15 : 25, 26 ; Hébreux 2 : 14). La pratique de la droiture, et les hommes de bien, seuls, continueront d'exister pour toujours.

Mais la question revient sous une autre forme : « Est-ce que l'homme n'aurait pas pu connaître le mal par un autre procédé que celui de l'expérience ? » Il y a quatre sortes de moyens de connaître les choses : par l'intuition, par l'observation, par l'expérience et par l'information reçue de sources reconnues comme positivement véridiques. Une connaissance intuitive correspond à une compréhension directe, sans la méthode de raisonnement ou la nécessité d'une preuve. Une telle connaissance n'appartient qu'à l'Éternel qui est la source éternelle de toute sagesse et de toute vérité et qui, nécessairement et de par la nature même des choses, est supérieur à toutes ses créatures. C'est la raison pour laquelle la connaissance du bien et du mal chez l'homme ne pouvait pas être intuitive. L'homme aurait aussi pu parvenir à la connaissance du mal par l'observation mais, dans ce cas, une manifestation quelconque du mal eût été nécessaire pour que l'homme eût pu en observer les conséquences. Cela aurait impliqué la permission du mal quelque part, parmi certains êtres, et pourquoi pas tout aussi bien parmi les hommes et sur la terre que parmi d'autres êtres, ailleurs ?

Pourquoi l'homme ne servirait-il pas d'exemple et n'obtiendrait-il pas sa connaissance par l'expérience

pratique ? Ainsi en est-il : l'homme acquiert l'expérience par la pratique fournissant, en même temps, un exemple pour d'autres êtres et étant un « spectacle » pour les anges (I Corinthiens 4 : 9).

Adam possédait déjà la connaissance du mal par l'information, mais cela ne suffit pas pour l'empêcher de tenter l'expérience du mal. Adam et Ève connaissaient Dieu comme leur Créateur, et donc comme le seul qui avait le droit de les contrôler et de les diriger. Dieu avait dit de l'arbre défendu : « Le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement » (Genèse 2 : 17). Adam et Eve avaient donc une connaissance théorique du mal même s'ils n'avaient jamais observé ou expérimenté ses effets. Par conséquent, ils ne pouvaient apprécier l'autorité aimante de leur Créateur ou sa loi bénéfique et les dangers contre lesquels elle devait les prémunir. Ainsi, ils céderent à la tentation que Dieu permit mais dont il connut d'avance, dans sa sagesse, l'utilité définitive.

Bien peu de gens comprennent la gravité de la tentation qui fit tomber nos premiers parents de même que la justice de Dieu appliquant une peine si sévère à une chose qui, à beaucoup, semble être une transgression bien légère. Mais un peu de réflexion nous éclairera. Les Écritures relatent seulement l'histoire de la femme qui, étant la plus faible, fut séduite, et devint ainsi transgresseur. Son expérience et sa connaissance de Dieu étaient encore plus limitées que celles d'Adam, car Adam avait été créé le premier et Dieu lui avait déclaré directement, avant la création d'Ève, ce que serait

le châtiment du péché, tandis qu'Ève reçut, probablement, son information d'Adam. Lorsqu'elle eut mangé du fruit, ayant cru aux paroles trompeuses de Satan, elle ne s'aperçut évidemment pas de l'étendue de la transgression, bien que, probablement, elle devait avoir un sentiment d'inquiétude sentant vaguement que tout n'était pas bien. Cependant, bien qu'elle fut séduite, Paul dit qu'Ève est coupable de transgression mais pas autant coupable que si elle avait péché avec une plus grande lumière.

Comme nous le lisons, au contraire d'Ève, Adam ne fut pas séduit (I Timothée 2 : 14). Par conséquent, il doit avoir transgressé l'ordre de Dieu avec une connaissance plus entière du péché, ayant à l'esprit le châtiment et sachant qu'il mourrait certainement. Nous pouvons facilement voir quelle fut la tentation qui le poussa témérairement à encourir la peine prononcée. Rappelons-nous qu'Adam et Ève étaient des êtres parfaits, faits à la ressemblance mentale et morale de leur Créateur, aussi, l'élément divin de l'amour était manifesté d'une façon très marquée par l'homme parfait envers sa compagne bien-aimée, la femme parfaite. Se rendant bien compte du péché et craignant la mort d'Ève, et par suite de la perte qu'il éprouverait (et cela sans espoir de rétablissement puisqu'une telle espérance n'avait pas encore été donnée), Adam, dans son désespoir, conclut avec témérité qu'il ne pouvait vivre sans elle. Estimant que sans Ève sa vie serait malheureuse et sans valeur, Adam participa volontairement à son acte de désobéissance afin d'avoir

part aussi à la peine de mort qui, il le supposait probablement, serait infligée à sa compagne. Tous deux furent donc, comme l'exprime l'apôtre Paul, coupables de « transgression » (Romains 5 : 14 ; I Timothée 2 : 14). Adam et Ève n'étant qu'une seule chair et non « deux », Ève eut sa part de la sentence qu'elle avait contribué à amener sur Adam (Romains 5 : 12, 17 à 19).

Dieu avait prévu qu'en donnant à l'homme la liberté de choisir, l'homme, à cause du manque d'une **pleine** appréciation du péché et de ses conséquences, l'accepterait et même, alors qu'il s'habituerait au péché, il le choisirait parce que l'habitude du péché dégraderait tellement sa nature morale que le mal lui deviendrait progressivement plus plaisant et désirable que le bien. Malgré cela, Dieu avait résolu de **permettre le mal** parce qu'ayant déjà pourvu au remède pour la délivrance de l'homme des conséquences du mal, il avait prévu que l'expérience conduirait l'homme à la pleine appréciation du péché « excessivement pécheur » et de l'éclat sublime et sans pareil de la vertu, en contraste avec le péché, et qu'ainsi il apprendrait à aimer et à honorer de plus en plus son Créateur, qui est la cause et la source de tout bonheur, et à éviter pour toujours ce qui apporta tant de malheurs et de misères. Ainsi, le résultat final sera un plus grand amour pour Dieu et une plus grande haine pour tout ce qui est opposé à sa volonté, et par conséquent, une ferme constitution dans l'état de droiture éternelle de tous ceux qui profiteront des leçons que Dieu donne maintenant.

par la permission du péché et des maux qui l'accompagnent. Il faut, cependant, faire une grande distinction entre le fait incontestable que Dieu permit le péché, et l'erreur grave de quelques-uns qui accusent Dieu d'être l'auteur et l'instigateur du péché. Cette dernière vue est à la fois blasphématoire et en contradiction avec les faits présentés dans les Écritures. Ceux qui tombent dans cette erreur, le font ordinairement dans le désir de trouver un autre plan de salut que celui que Dieu prévit par **le sacrifice** de Christ comme le prix de notre rançon. S'ils réussissent à se convaincre et à en convaincre d'autres que Dieu est responsable de tout péché, de tout acte d'iniquité et de tout crime (*), et que l'homme comme instrument innocent dans ses mains fut forcé de succomber au péché, alors ils ouvrent la voie à la théorie que nous n'avions besoin d'aucun sacrifice pour nos péchés ou de miséricorde sous aucune forme mais qu'il nous faut simplement et seulement **la justice**. De cette manière, ils posent le fondement d'une autre partie de leur théorie fausse, à savoir l'universalisme, prétendant que, comme Dieu fut la cause du péché, de la méchanceté et du crime de tous, il sera aussi la cause de la délivrance de tout le genre humain, du péché et de la mort. Et tout en affirmant que Dieu voulut le péché et en fut la cause et que personne ne put lui résister, ils prétendent que, pareillement, lorsqu'il voudra la justice, tous les humains seront incapables de lui résister. Or, dans tout ce raisonnement, la plus noble qualité de l'homme, la liberté de volonté ou de **choix**, qui est le trait le plus

frappant de sa ressemblance avec son Créateur, est entièrement mise de côté. L'homme est, ainsi, théoriquement abaissé au rôle d'une simple machine qui ne marche que lorsqu'elle est mise en mouvement. Si c'était le cas, l'homme serait même inférieur aux insectes au lieu d'être le seigneur de la terre car les insectes ont, indubitablement, le pouvoir de choisir. Même à la petite fourmi, il fut donné un pouvoir de volonté que l'homme, par sa puissance plus grande, peut bien contrecarrer mais qu'il ne peut annihiler.

(*) Deux passages des Ecritures (Esaïe 45 : 7 et Amos 3 : 6) sont employés pour soutenir cette théorie, mais par une fausse interprétation des mots **adversité** et **malheur** dans ces deux textes. Le péché est toujours un mal, mais un malheur n'est pas toujours un péché. Un tremblement de terre, une conflagration, une inondation ou une peste sont des calamités, des maux, mais aucun d'eux n'est un péché. Le mot **adversité** dans le premier texte signifie **calamité** dans le sens de malheur. Le même mot hébreu est aussi traduit par **maux** dans le Psaume 34 : 20 par **malheur** dans le Psaume 107 : 39 ; Jérémie 48 : 16 ; par **malheur** dans Zacharie 1 : 15. Il est aussi traduit par **jour du malheur** dans les Psaumes 27 : 5 ; 41 : 2 ; par **des plaintes** dans le Psaume 88 : 3 ; par **malheur** dans le Psaume 107 : 26 ; Jérémie 51 : 2 ; Lamentations 1 : 21. Il a été traduit par **maux, détresses, malheur, mauvais jours, calamités, adversité**, en I Samuel 10 : 19 ; Psaumes 10 : 6 ; 94 : 13 ; 141 : 9 ; Ecclésiaste 7 : 14 ; Néhémie 2 : 17 et par plusieurs autres mots en d'autres endroits qui se rapportent tous au malheur mais non pas au péché. Dans Esaïe 45 : 7 (« Je suis l'Éternel, qui forme la lumière et qui crée les ténèbres, qui fais la paix et qui crée l'adversité... ») et Amos 3 : 6

(« Y aura-t-il quelque malheur dans la ville, que l'Éternel ne l'ait fait ? »). L'Éternel voulait rappeler aux Israélites l'alliance qu'il avait faite avec eux comme nation et que s'ils obéissaient à ses lois il les bénirait et les protégerait contre les calamités qui surviennent d'ordinaire à tout le monde, mais que s'ils l'abandonnaient il leur enverrait les calamités (maux) comme châtiments. Voyez Deutéronome 28 : 1 à 14, 15 à 32, Lévitique 26 : 14 à 16 ; Josué 23 : 6 à 11, 12 à 16. Toutefois, quand des calamités de cette nature survenaient aux Israélites, ces derniers les considéraient plutôt comme des accidents et non comme des châtiments. De là, les déclarations des prophètes que ces calamités venaient de l'Éternel pour leur correction à cause de l'alliance qu'il avait faite avec eux. Il est absurde de se servir de ces passages pour prouver que Dieu est l'auteur du péché car ils ne se rapportent pas du tout au péché

Il est vrai que Dieu a le pouvoir de contraindre l'homme au péché ou à la droiture, mais sa Parole déclare qu'il n'a pas un tel dessein. Il ne pourrait pas, logiquement, forcer l'homme au péché, pour la raison « qu'il ne peut se renier lui-même ». Une telle conduite serait incompatible avec son caractère juste et serait, par conséquent, impossible. Dieu ne recherche la vénération et l'amour que de ceux qui l'adorent en esprit et en vérité. C'est dans ce dessein que Dieu a donné à l'homme une liberté de **volonté** semblable à la sienne souhaitant que l'homme **choisisse** la droiture. La permission donnée à l'homme de choisir pour lui-même, le conduit à la perte de la communion divine, de la grâce, des bénédictions et de la vie. Par son expérience du péché et

de la mort, l'homme apprend, pratiquement, ce que Dieu avait offert de lui enseigner théoriquement, sans l'expérience du péché et de ses conséquences. La prescience de Dieu concernant ce que l'homme ferait, ne doit pas être invoquée pour rabaisser l'homme à une simple machine. En effet, cette prescience a été utilisée en faveur de l'homme car Dieu, prévoyant ce que ferait l'homme si la liberté de choisir lui était laissée, ne l'empêcha pas de goûter le péché et ses suites amères, mais il commença, tout de suite, par procurer un moyen pour racheter l'homme de sa première transgression, pourvoyant à un Rédempteur, un grand Sauveur, capable de sauver à jamais tous ceux qui voudraient **retourner à Dieu** par lui. Ainsi, pour que l'homme ait **une volonté libre** et qu'il puisse, cependant, être rendu capable de tirer profit de sa première chute lorsqu'il fit mauvais usage de sa liberté en désobéissant à la volonté du Seigneur, Dieu a pourvu non seulement à **une rançon** pour tous, mais il a aussi voulu que l'occasion offerte d'une réconciliation avec lui, fût connue et témoignée à tous au temps déterminé (I Timothée. 2 : 3 à 6).

La sévérité du châtiment ne fut point une manifestation de haine et de méchanceté de la part de Dieu mais elle fut le résultat nécessaire, inévitable et final, du mal que Dieu permit à l'homme de voir et de ressentir. Dieu peut conserver une existence aussi longtemps qu'il le juge convenable, même en dépit du pouvoir destructif du mal agissant mais il serait tout aussi impossible à Dieu de laisser subsister une telle vie éternellement qu'il lui est impossible

de mentir. Cela est **moralement impossible**. Une telle vie ne pourrait que devenir de plus en plus une source de malheurs pour elle-même et pour d'autres et Dieu est trop bon pour soutenir une existence qui serait aussi inutile que nuisible à elle-même et à d'autres et ainsi, privée du pouvoir de vie de Dieu, la destruction, qui est le résultat naturel du mal, s'ensuivit. La vie est une faveur, un don de Dieu qui ne sera accordé éternellement qu'à ceux qui obéiront.

Aucune injustice n'a été faite aux descendants d'Adam, en ne leur accordant pas, à chacun, une épreuve individuelle. L'Éternel n'était, en aucun sens, obligé de nous donner la vie et, après nous avoir appelés à l'existence, il n'était tenu par aucune loi d'équité ou de justice de nous procurer la vie éternelle, ou même de nous accorder une épreuve sous promesse de vie éternelle à la condition que nous fussions obéissants. Remarquez bien ce point. La vie présente, qui, du berceau à la tombe, n'est qu'un acheminement vers la mort, est, malgré tous ses maux et déboires, une grâce, un bienfait, même s'il n'existant aucune vie future. La grande majorité des hommes considèrent la vie ainsi et les exceptions (les suicides) sont comparativement peu nombreuses. D'ailleurs, pour ces derniers, les cours de justice ont déclaré bien des fois que leur acte de s'ôter la vie était dû à leur état mental, autrement, ils ne se seraient pas privés, volontairement, des bénédictions présentes. De plus, la conduite de l'homme parfait, Adam, nous montre ce qu'aurait été celle de ses enfants sous des circonstances analogues.

Beaucoup de gens ont, en eux, l'idée ancrée et erronée que Dieu a placé notre race à l'épreuve pour la vie avec l'alternative de **la torture éternelle** alors qu'il n'est fait aucune allusion de ce genre, même moindre, dans le châtiment prononcé par Dieu. La faveur ou la bénédiction de Dieu pour ses enfants obéissants est la vie ; une vie continue, sans douleurs, sans maladies et sans tout autre élément de décrépitude et de mort. Adam reçut cette bénédiction dans sa totalité mais Dieu le prévint que s'il manquait d'obéir en mangeant de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, il serait privé de ce don, disant : « car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement » (Genèse 2 : 17). Adam ne sut rien d'**une vie de tourments** comme châtiment pour le péché. La vie éternelle n'est promise nulle part à quiconque sauf à ceux qui seront obéissants. La vie est un don de Dieu, et la mort, le contraire de la vie, est le châtiment qu'il a prononcé.

La torture éternelle n'est suggérée nulle part dans l'Ancien Testament et seules quelques expressions du Nouveau Testament peuvent être tellement mal interprétées qu'elles sembleraient l'enseigner. Ces expressions se trouvent, soit parmi les représentations symboliques de l'Apocalypse, soit parmi les paraboles et les discours obscurs de notre Seigneur qui ne furent **point compris** par le peuple qui les entendait (Luc 8 : 10) et qui ne semblent guère être mieux compris aujourd'hui. En effet, nous lisons : « Le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6 : 23). « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra » (Ezéchiel 18 : 4).

De nombreuses personnes ont supposé que Dieu a été injuste en condamnant tout le genre humain pour le péché d'Adam, au lieu d'accorder à chacun, comme à Adam, l'occasion d'obtenir la vie éternelle. Mais que diront ceux qui pensent cela si on leur démontre que l'épreuve du monde et la possibilité de vivre seront bien plus favorables que ne le furent celles d'Adam, et que c'est précisément **la raison pour laquelle** Dieu adopta le plan de permettre à la race d'Adam de partager son châtiment d'une manière naturelle ? Nous croyons que tel est le cas et nous tâcherons de le prouver clairement.

Dieu nous assure que comme la condamnation **passa sur tous en** Adam, ainsi il a pourvu à un nouveau chef, père ou donateur de vie pour la race, en lequel tous peuvent être ramenés au moyen de la foi et de l'obéissance ; et que, comme en Adam tous participent à la peine de mort ainsi en Christ tous participeront à la bénédiction du rétablissement, l'Église étant une exception (Romains 5 : 12, 18, 19). Envisagée de la sorte, la mort de Jésus, seul innocent et sans péché, fut un règlement total pour Dieu, en contrepartie du péché d'Adam. Comme un homme avait péché et qu'en lui tous ont partagé sa malédiction, son châtiment, de même Jésus, ayant payé le prix du châtiment de ce seul pécheur, a acheté non seulement Adam mais aussi toute sa postérité, tous les hommes qui ont, par hérédité, partagé ses faiblesses, ses péchés et participé au châtiment qui est la mort. Notre Seigneur, « **l'homme** Christ Jésus », sans tache, approuvé de Dieu et possédant en lui-même une postérité ou race parfaite, qui

n'est pas encore née mais qui est, comme lui, pure et sans péché, donna tout ce qu'il avait d'existence et de droits humains comme prix de **la rançon** complète pour Adam et donna ainsi la race ou postérité qui était en lui quand il fut condamné.

Ayant ainsi pleinement racheté la vie d'Adam et celle de sa race, Christ fait l'offre d'adopter comme sa postérité, ses enfants ; tous ceux de la race d'Adam qui accepteront les termes de sa Nouvelle Alliance et qui, ainsi, par la foi et l'obéissance, entreront dans la famille de Dieu et recevront la vie éternelle. De cette manière, le Rédempteur « verra **sa postérité** (ceux des enfants de la postérité d'Adam qui accepteront la filiation, selon ses conditions) et prolongera ses jours (la résurrection sur un plan plus haut que celui des hommes lui a été promise par le Père en récompense de son obéissance) » ; et tout cela d'une façon des plus inattendues ; par le sacrifice de la vie et de la postérité. Ainsi est-il écrit : « Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ » (I Corinthiens 15 : 22).

Le mal que nous avons souffert à cause de la chute d'Adam (nous n'avons pas été victimes d'injustice) sera plus que compensé par la faveur de Dieu au moyen de Christ ; et tous, tôt ou tard (au « propre temps » de Dieu), auront une pleine occasion d'être rétablis dans la situation dont Adam jouissait avant qu'il eût péché. Ceux qui, dans le temps présent, ne reçoivent pas une connaissance entière et une pleine jouissance de cette grâce de Dieu par la foi (c'est la grande majorité, y compris les enfants et les païens), recevront assurément

ces biens dans l'âge prochain, le « monde à venir », la dispensation ou Âge qui suivra notre présent Âge. C'est afin de parvenir à cette connaissance et à cette jouissance des bontés de Dieu, que « tous ceux qui sont dans les sépulcres [...] sortiront » (Jean 5 : 28,29). Lorsque quelqu'un (soit dans cet Âge, soit dans l'Âge prochain) devient pleinement instruit du prix de la rançon donné par notre Seigneur Jésus, et de ses priviléges qui en résultent, il est considéré comme mis à l'épreuve tel qu'Adam l'a été et l'obéissance procure une vie durable, éternelle, alors que la désobéissance amène une mort durable : la « seconde mort ». Une parfaite obéissance, cependant, n'est jamais exigée de quiconque n'a pas la capacité de s'y conformer. Sous l'Alliance de la grâce, la justice de Christ a été imputée par la foi à l'Eglise durant l'Âge de l'Évangile pour suppléer aux défauts inévitables des faiblesses de la chair. La grâce divine agira également durant l'Âge millénaire envers « quiconque veut » parmi le monde. La perfection morale absolue ne sera point exigée avant que la perfection physique soit atteinte (ce qui sera **le privilège** de tous avant la fin de l'Âge millénaire). Cette nouvelle mise à l'épreuve, résultat de la rançon et de la Nouvelle Alliance, sera différente de l'épreuve dans le jardin d'Eden en ce que les actions de chacun n'affecteront que l'avenir de cette même personne.

Mais ne serait-ce pas là donner à quelques-uns de la race humaine **une seconde** occasion d'obtenir la vie éternelle ? Nous répondons : La première occasion d'obtenir la vie éternelle fut perdue par notre père

Adam pour lui-même et pour tous ses descendants « encore dans ses reins ». Avec cette épreuve originelle, « la condamnation vint sur tous les hommes » et le plan de Dieu fut que, grâce au sacrifice rédempteur de Christ, Adam et **tous** ceux qui perdirent la vie à cause de sa chute, recevraient, après avoir goûté le caractère excessivement néfaste du péché et senti la gravité du châtiment, l'occasion de retourner à Dieu par la foi dans le Rédempteur. Si quelqu'un veut appeler cette possibilité de parvenir à la vie une « seconde occasion », soit, ce sera certainement la seconde occasion pour Adam et, dans un certain sens du moins, elle l'est aussi pour toute la race rachetée, mais ce sera la première occasion **individuelle** pour les descendants d'Adam qui, lorsqu'ils naquirent, étaient déjà sous la condamnation à mort. Première ou seconde occasion, les faits restent les mêmes, c'est-à-dire que par la désobéissance d'Adam tous furent condamnés à mort et tous recevront, dans l'Âge millénaire, **une pleine occasion** de gagner la vie éternelle dans les conditions favorables de la Nouvelle Alliance. C'est ce que les anges ont déclaré être « la bonne nouvelle d'une grande joie qui sera pour tout le peuple » (Luc 2 : 10) et ce dont Paul parle lorsqu'il déclare que cette grâce de Dieu, à savoir que Jésus « se donna lui-même, **une rançon pour tous** », doit être « témoignée » à tous au « propre temps » (Romains 5 : 17 à 19 ; I Timothée 2 : 4 à 6). Ce sont les hommes, et non Dieu, qui ont limité à l'Âge de l'Évangile l'occasion de parvenir à la vie. Dieu, au contraire, nous dit que l'Âge de l'Évangile est destiné, uniquement,

au choix de l'Église, la sacrificature royale, par le moyen de laquelle, dans un Âge suivant, tous les hommes parviendront à l'exacte connaissance de la vérité et pourront saisir pleinement l'occasion d'obtenir la vie éternelle sous la Nouvelle Alliance.

Mais quel est l'avantage d'adopter une telle méthode ? Pourquoi ne pas donner, maintenant et pour tous les hommes ensemble, l'occasion de vivre sans passer par le long processus de l'épreuve et la condamnation d'Adam, la participation de ses descendants dans sa condamnation, la rédemption de tous par le sacrifice de Christ et l'offre nouvelle faite à tous de la vie éternelle selon les conditions de la Nouvelle Alliance ? Si le mal doit être permis à cause du libre arbitre moral de l'homme, pourquoi l'extermination du mal doit-elle s'opérer par une méthode si particulière et indirecte ? Pourquoi permettre que tant de misères frappent tant d'hommes qui, finalement, recevront la récompense de la vie parce qu'ils seront des enfants obéissants de Dieu ?

Voilà le point capital sur lequel se concentre l'intérêt de ce sujet. Si Dieu avait ordonné différemment la propagation de l'espèce humaine, de sorte que les enfants n'auraient pas participé aux conséquences du péché de leurs parents, aux faiblesses mentales, morales et physiques, et si le Créateur avait tout arrangé de façon à ce que tous aient une occasion paradisiaque pour leur épreuve et que les transgresseurs seuls fussent condamnés et eussent leur vie « retranchée », combien croyons-nous, dans toutes ces conditions favorables, auraient été trouvés dignes de la vie et combien s'en seraient trouvés indignes ?

Si l'on prend comme critère l'exemple d'Adam (qui était certainement, sous tous les rapports, l'exemple d'un homme parfait), il faut conclure qu'aucun être humain ne se serait trouvé parfaitement obéissant et digne parce qu'aucun n'aurait possédé une claire connaissance de Dieu et l'expérience qui auraient développé en chacun une entière confiance en ses lois dépassant leur jugement personnel. Nous sommes certains que c'est la connaissance que Christ avait du Père qui le rendit capable de se confier en lui et de lui obéir aveuglément (*Esaïe 53 : 11*). Mais supposons qu'un quart, ou même plus, que la moitié de la race aurait gagné la vie, et que l'autre moitié eût encouru le salaire du péché : la mort. Que serait-il arrivé alors ? Supposons que la première moitié, celle des obéissants, n'aurait jamais expérimenté le péché ou été témoin du péché. Ces personnes n'auraient-elles pas éprouvé à jamais une curiosité à l'égard des choses défendues et tenues à l'écart, uniquement, à cause de la peur de Dieu et de son châtiment ? Leur service ne pourrait pas être aussi sincère que s'ils avaient connu le bien et le mal, et par conséquent, que s'ils avaient une entière appréciation des desseins bienveillants du Créateur qui a fait des lois régissant aussi bien sa propre conduite que celle de ses créatures.

De plus, considérons aussi la situation de la moitié des gens qui auraient subi la mort comme résultat de leur propre péché volontaire. Ils seraient, à jamais, retranchés de la vie et leur seul espoir serait que Dieu, par amour, se souviendrait de ses créatures, l'œuvre de ses mains, et qu'il leur accorderait une autre épreuve. Mais pourquoi Dieu

ferait-il cela ? La seule raison serait qu'il y aurait l'espoir qu'en les réveillant et en les testant de nouveau, certains d'entre eux, à cause d'une plus grande **expérience**, pourraient choisir l'obéissance et ainsi vivre.

Cependant, même si un tel plan avait d'aussi bons résultats que celui adopté par Dieu, il y aurait de sérieux problèmes.

En effet, il est bien plus sage de la part de Dieu de contenir le péché dans certaines limites qui sont prévues dans son plan. Notre esprit restreint peut reconnaître lui-même qu'il est bien préférable de n'avoir qu'une seule loi parfaite et impartiale, laquelle déclare que le salaire du péché de propos délibéré est la mort, la destruction, la suppression de la vie. Ainsi, Dieu limita le mal qu'il permit en prévoyant que le règne millénaire de Christ accomplira l'extinction totale du mal ainsi que de tous ceux qui pratiqueront le mal volontairement. Ce règne introduira une éternité de droiture basée sur une pleine connaissance et sur une obéissance parfaite et volontaire de la part d'êtres parfaits.

Il y a encore deux autres objections au plan suggéré qui consiste à éprouver chaque homme séparément dès le commencement. Un Sauveur suffisait pleinement dans le plan que Dieu a adopté, parce qu'**un seul** avait péché et qu'un seul a été condamné (d'autres participèrent à **sa** condamnation). Mais si la première épreuve avait été une épreuve individuelle, et si la moitié de la race avait péché et avait été individuellement condamnée, cela aurait exigé le sacrifice d'un rédempteur pour

chaque personne condamnée. Une vie non coupable aurait pu sauver une vie coupable, mais rien de plus. Le seul homme parfait : « l'homme Christ Jésus », qui fit la rédemption de l'Adam déchu (et des pertes que nous subîmes par lui), ne pouvait être « une rançon, (un prix correspondant) pour **tous** » par aucun autre procédé que celui adopté par Dieu dans son plan.

Si nous supposions le nombre total d'êtres humains depuis Adam à cent milliards, et que nous admussions qu'une moitié seulement eût péché, cela nécessiterait la mort de cinquante milliards d'hommes parfaits et obéissants afin de donner **une rançon** (un prix correspondant) pour les autres cinquante milliards de transgresseurs et ainsi, par ce plan, la mort passerait aussi sur tous les hommes. Un tel plan entraînerait **non moins** de souffrance avec soi que celui qui est en voie de s'accomplir.

Une autre objection contre un pareil plan est qu'il contrarierait sérieusement le plan de Dieu concernant la sélection et l'exaltation à la nature divine d'un « petit troupeau », le corps de Christ, une troupe dont Jésus est le chef et le Seigneur. Dieu ne pourrait pas, avec justice, **ordonner** aux cinquante milliards de fils obéissants de donner leurs droits, leurs priviléges et leur vie en rançon pour les pécheurs car d'après sa propre loi leur obéissance leur aurait acquis le droit à la vie éternelle. Si donc il était demandé à ces hommes parfaits de devenir les sauveurs des hommes déchus ou perdus, il faudrait que le plan de Dieu leur réservât,

comme à Jésus, quelque récompense spéciale, afin qu'ils pussent endurer le châtiment pour leurs frères, en vue de la joie offerte. Et si la même récompense leur était donnée, que celle donnée à notre Seigneur Jésus, c'est-à-dire de participer à une nouvelle nature, la nature divine, et d'être souverainement élevés au-dessus des anges, principautés, puissances et de tout nom qui se puisse nommer au plus près de l'Éternel (Ephésiens 1 : 20 et 21), alors un nombre immense se trouverait sur le plan divin, ce qu'évidemment la sagesse de Dieu n'a pas approuvé. De plus, ces cinquante milliards, dans ces circonstances, seraient tous sur un pied **d'égalité** et aucun parmi eux ne serait le Chef, alors que le plan que Dieu **a adopté** ne demande qu'un seul Rédempteur, un seul souverainement élevé à la nature divine, puis un « petit troupeau » d'entre ceux qu'il racheta, et qui « suivent ses traces » dans la souffrance et dans le renoncement pour partager son nom, son honneur, sa gloire et sa nature, tout comme une épouse a part à tout ce que possède son époux.

Ceux qui peuvent apprécier ce trait du plan de Dieu qui, en condamnant **tous** les êtres humains dans **un seul** représentant, ouvrit la voie à la rançon et le rétablissement de tous les hommes par un seul Rédempteur, trouveront la solution à de nombreux embarras. Ils verront que la condamnation de **tous** en un seul homme fut précisément le contraire d'un préjudice. Ce fut, pour **tous**, une grande faveur si cela est considéré en rapport avec le plan de Dieu qui permet la justification de tous

les hommes par le sacrifice d'un seul. Le mal sera exterminé pour toujours, sitôt que le but de Dieu, en permettant le mal, aura été atteint, et lorsque les bienfaits de la rançon auront été répandus aussi loin que le châtiment du péché ne l'avait été. Il est, cependant, impossible d'apprécier à sa juste valeur ce trait du plan de Dieu sans une connaissance très nette de l'horreur du péché et de la nature de son châtiment qui est la mort ; sans comprendre l'importance et la valeur de **la rançon** que notre Seigneur Jésus donna et le rétablissement complet et positif de chaque individu dans des conditions favorables, conditions dans lesquelles il subira une épreuve pleine et entière, avant d'être jugé digne de la récompense (la vie durable), ou du châtiment (la mort durable).

Lorsque nous étudions le grand plan de rédemption et du « rétablissement de toutes choses » qui en résultera au moyen de Christ, nous pouvons voir que les bénédictions viennent de la permission du mal et qu'elles n'auraient pu être obtenues autrement.

Non seulement tous les hommes bénéficieront éternellement de l'expérience du mal mais les anges aussi, grâce à l'observation de l'expérience de l'homme, en bénéficieront. Tous auront encore l'avantage de connaître plus clairement le caractère de Dieu manifesté dans son plan. Lorsque ce plan sera tout à fait accompli, tous seront à même d'y lire distinctement sa sagesse, sa justice, son amour et sa puissance. Ils verront la justice qui ne pouvait pas violer le décret divin, ni sauver la race condamnée justement, sans une annulation totale

du châtiment par un Rédempteur de bonne volonté. Ils verront l'amour qui pourvut à ce noble sacrifice et qui éleva souverainement le Rédempteur à la droite de Dieu en lui donnant le pouvoir et l'autorité de rétablir la vie de ceux qu'il racheta par son précieux sang. Ils verront, également, la puissance et la sagesse de Dieu qui fut capable de mettre au point une si glorieuse destinée pour ses créatures et de contrôler ainsi toute influence opposée pour en faire des instruments aidant de gré ou de force à l'avancement et à l'accomplissement final de ses desseins grandioses. Si le mal n'avait pas été permis et contrôlé ainsi par la providence divine, nous ne pouvons voir comment ces résultats auraient pu être atteints. La permission du mal, pour un temps, parmi les hommes, manifeste une sagesse prévoyante, qui saisit toutes les circonstances s'y rattachant, conçut le remède, et indiqua quelle serait l'issue finale grâce à sa puissance et à son amour.

Durant l'âge de l'Evangile, le péché et les maux qu'il engendre ont également servi à la discipline et à la préparation de l'Église. Si le mal n'avait pas été permis, le sacrifice de notre Seigneur Jésus et de son Église, dont la récompense est la nature divine, aurait été impossible.

Il semble donc clair que la même loi de Dieu qui s'applique, maintenant, à tout le genre humain ; l'obéissance à cette loi produisant la récompense de la vie et sa transgression amenant le châtiment de la mort ; doivent gouverner, finalement, toutes les créatures intelligentes de Dieu. Cette loi, comme notre Seigneur l'a définie, est renfermée brièvement dans ces mots : « Tu devras donner à Dieu ce qui est à Dieu, et à ton prochain ce qui est à ton prochain. »

ment dans le seul mot « **amour** ». « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même » (Luc 10 : 27). Finalement, quand les desseins de Dieu auront été exécutés, la gloire du caractère divin sera manifestée à toute créature intelligente et la permission temporaire du mal sera reconnue par tous comme ayant été une partie sage de la méthode divine. Actuellement, cela ne peut être vu que par l'œil de la foi, en portant nos regards en avant, par le moyen de la Parole de Dieu, vers les choses dont tous les saints prophètes ont parlé dès la fondation du monde, à savoir le rétablissement de toutes choses.

* * *

« *Il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu.*
Et celui qui était assis sur le trône dit : Voici, je fais toutes choses nouvelles.
Et il dit : Écris ; car ces paroles sont certaines et véritables. »

Apocalypse 21 : 4, 5